

KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

14 mai 2020

Coronavirus (COVID-19)

Dépistage, traçage, isolement et quarantaine

Afin d'éviter une résurgence de l'épidémie de COVID-19, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) invite toutes les personnes présentant des symptômes du coronavirus à se faire dépister rapidement. Les tests de dépistage sont effectués par les médecins en cabinet et les services d'urgences des hôpitaux. La recherche des contacts des personnes testées positives au COVID-19 est réalisée par les infirmières de l'Unité cantonale des maladies transmissibles soutenues par les infirmières de la Ligue pulmonaire valaisanne. Les cas positifs sont isolés et les contacts mis en quarantaine afin de bloquer la chaîne de transmission du virus. Les tests sérologiques ne sont actuellement pas recommandés en dehors de projets de santé publique.

Avec la diminution du nombre de cas déclarés positifs par jour, le Conseil fédéral a adopté une nouvelle stratégie d'endiguement de l'épidémie de COVID-19, basée sur le dépistage de toutes les personnes symptomatiques, l'isolement des cas positifs et la mise en quarantaine de leurs contacts. Cette stratégie ne peut fonctionner que si la population continue de respecter les consignes d'hygiène et de distanciation sociale, permettant ainsi de maintenir un taux d'infection bas dans la population.

Tests de dépistage et isolement

Depuis le 22 avril dernier, la Confédération recommande d'élargir les tests de dépistage par frottis naso-pharyngé et biologie moléculaire (PCR) à toute personne présentant des symptômes du COVID-19, et non plus uniquement aux cas graves et aux personnes vulnérables. Ces symptômes sont une affection aiguë des voies respiratoires (toux, maux de gorge, souffle court) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires et/ou une perte soudaine du goût ou de l'odorat. Le dépistage n'est pas recommandé pour des personnes sans symptôme.

Le DSSC demande donc que chaque personne avec des symptômes du COVID-19 fasse une auto-évaluation sur www.coronacheck.ch ou l'application EchoSOS aussi rapidement que possible. En fonction du résultat, la personne malade appelle son médecin traitant ou la hotline cantonale (058 433 0 144, 8h-12h) qui lui indique la marche à suivre. Le frottis de dépistage peut être effectué dans un cabinet médical ou les services d'urgences des hôpitaux de Martigny, Sion et Viège. La séparation des flux de patients est assurée. Pour les cas sans symptômes graves, le frottis est réalisé sans consultation médicale.

Les analyses des tests sont réalisées par l'Institut central des hôpitaux ou les laboratoires privés. Le résultat est en principe communiqué aux patients dans les 24 à 48 heures. Pendant ce temps, la personne reste en isolement. Le coût des tests est pris en charge par l'assurance obligatoire des soins, l'assurance-accident ou le canton suivant le cas de figure. Les personnes asymptomatiques qui souhaitent se faire dépister doivent en assumer eux-mêmes les coûts.

Les personnes confirmées positives au COVID-19 sont isolées à domicile pendant au moins 10 jours et 48 heures après la disparition des symptômes. Une enquête d'entourage est menée pour identifier les personnes ayant été en contact étroit avec elles.



Traçage des contacts et mise en quarantaine

L'Unité cantonale des maladies transmissibles réalise les enquêtes d'entourage avec l'aide des infirmières de la Ligue pulmonaire valaisanne. Sont recherchées les personnes qui habitent dans le même ménage que le cas confirmé ainsi que celles qui ont eu un contact étroit avec lui (moins de 2 mètres pendant au moins 15 minutes sans mesures de protection) pendant la période contagieuse, c'est-à-dire de 48 heures avant l'apparition des symptômes jusqu'à 10 jours après leur début.

Les contacts sont mis en quarantaine pendant 10 jours. Ils sont contactés régulièrement par l'Unité cantonale pour évaluer leur état de santé et contrôler le respect des mesures de quarantaine.

Actuellement, quatre infirmières effectuent 7 à 10 recherches de contact par jour. Le dispositif pourra être étendu à 20 infirmières au besoin. Des solutions informatiques sont en cours de développement sous la supervision de la Confédération pour faciliter les enquêtes d'entourage et le suivi des personnes en quarantaine.

Tests sérologiques

Des tests sérologiques, qui permettent de détecter les anticorps développés par le système immunitaire en réponse à la maladie COVID-19, sont disponibles sur le marché. En l'état actuel des connaissances, ces tests ne permettent cependant pas de savoir à quel point les anticorps sont protecteurs, ni pendant combien de temps. Une sérologie positive ne permet donc pas de se sentir protégé et d'interrompre les mesures d'hygiène et de distanciation sociale. De plus, ces tests ne fournissent aucune information valable pour le diagnostic d'un cas aigu et sur la contagiosité. Les indications à ces tests seront toutefois réévaluées sur la base de l'évolution des connaissances scientifiques.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Prof Nicolas Troillet, remplaçant du médecin cantonal, chef de l'Unité cantonale des maladies transmissibles, 079 412 87 83